



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

Étaient présents : M. SCHULER, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme NOWAK, M. DERVEAUX, Mme BONICHOT, MM. ZOR, GAZZOLA, Mme LAGRANGE, M. NAWROCKI, Mmes FICHTER, CHUDY, M. WENG, Mmes BARTZ (à compter du point 1), URBANZAC, INGRAO, M. GIL, Mme SCHMITT, MM. MAJEWSKI, DUPARCQ.

Absents ayant donné procuration :

Mme ISSA à Mme TRIDEMY
M. QUINTEN à M. DERVEAUX
Mme BELL à Mme NOWAK
M. ROTH à M. NAWROCKI
Mme BARTZ à M. SCHULER (jusqu'à son arrivée point 1)
M. BURDO à M. GAZZOLA
M. KONIECZKA à M. MALGLAIVE
Mme WENDLING à Mme SCHMITT
M. DELESSE à M. GIL

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de M. Emmanuel SCHULER, Maire, à la suite de la convocation en date du 6 avril 2023, adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

M. MALGLAIVE est désigné secrétaire de séance.

Le P.V. de la séance du 23 mars 2023 est approuvé :

Nombre de voix POUR	29
---------------------	----

COMMUNICATIONS :

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée :

Les subventions accordées à ce jour pour les projets 2023 :

- **Projet vidéosurveillance phase 2 :**
 - Coût du projet : 99 108,79 € HT
 - Montant sollicité au titre de la DETR : 49 554,40 € (50%)
 - Montant obtenu : 49 554,00 € (50%)
 - Montant sollicité au titre des aides régionales : 20 000 € (20,18%)
 - Montant obtenu : 20 000 € (20,18%)
 - Total des aides : 69 554 € soit 70%

- **Renouvellement de l'éclairage public phase 2 (Fonds Vert) :**
 - o Coût du projet : 59 939 € HT
 - o Montant sollicité au titre du Fonds Vert : 47 951,20 € (80%)
 - o Montant obtenu : 29 970 € (50%)

La Ville de L'HÔPITAL avait également déposé le 30 novembre 2022 un dossier DETR pour la conversion en LED de 194 points lumineux pour un coût de 39 964,00 € HT (Conseil Municipal du 29 novembre). Par mail en date du 13 avril 2023, les services de la Préfecture nous ont informés qu'il conviendrait de basculer cette demande au titre du Fonds Vert. S'agissant d'une demande de DETR basculée sur le Fonds Vert, une nouvelle délibération n'est pas requise. Le dossier sera déposé lundi 17 avril.

Arrivée de Mme BARTZ.

Point 1 – Acquisition d'une bande de terrain – Chemin d'accès de la rue du Général Irwin

La commune souhaite acquérir, à l'euro symbolique, une bande de terrain représentant une moitié du chemin d'accès de la rue du Général Irwin d'une contenance de 0a93ca et cadastrée 373/75 en section 8.

Ladite parcelle appartient à Monsieur Jean BRUNET, décédé le 16 mai 2018, et Madame Blandine SCHULER en communauté de biens. La famille doit ainsi régler la succession avant de pouvoir céder la parcelle à la Ville.

La cession se réalisant à l'euro symbolique, M. MALGLAIVE propose au Conseil Municipal de prendre en charge les frais de règlement de la succession (environ 800 €) en plus des frais d'acte de l'étude de Maîtres Jean-Philippe KUHN et Laurent MERCIER, Notaires associés, 29 Boulevard de Lorraine à SAINT-AVOLD.

Ainsi, M. MALGLAIVE propose au Conseil Municipal d'acquérir ledit terrain aux conditions précitées et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité :

Nombre de voix POUR	29
---------------------	----

Point 2 – Création d'un terrain de Foot5 – Demandes de subventions

Afin d'améliorer l'offre sportive en faveur de tous les habitants, M. GAZZOLA propose au Conseil Municipal de créer un terrain de Foot5 (foot à 5) en gazon synthétique d'une dimension de 35m x 20m à proximité immédiate du Stade Jules RETZLAFF.

L'équipement sera utilisable par l'ensemble des licenciés de l'association sportive dans le cadre du développement du football loisir (jeunes, seniors et équipes féminines). Des créneaux seront réservés à la section Sport Etude du Collège de la Ville ainsi qu'au public souhaitant pratiquer le football de manière occasionnelle.

Le coût de l'opération est estimé à 125 653,50 € HT.

CONSIDERANT la nature et l'ampleur de l'opération ainsi que l'intérêt de nombreux partenaires financiers pour ce type d'installation, M. GAZZOLA propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions de l'Agence Nationale du Sport (Opération 5000 terrains de sports) ainsi que de la Fédération Française de Football (Fonds d'Aide au Football Amateur) selon le plan de financement suivant :

	Montant sollicité	% de financement	Etat de la demande
Agence Nationale du Sport	70 522,80 €	56,12 %	Demande à effectuer
Fédération Française de Football	30 000,00 €	23,88 %	Demande à effectuer
Ville de L'HÔPITAL (Autofinancement)	25 130,70 €	20,00 %	
Total (HT)	125 653,50 €	100,00 %	

Intervention de M. GIL :

Pourquoi ce projet-là n'a pas figuré dans le DOB de la dernière fois ?

Réponse de M. le Maire :

Parce que ce projet-là est apparu après.

M. GIL :

Et sur le financement de ce projet, est-ce que c'est uniquement le terrain ou les abords, l'éclairage ?

M. le Maire :

Tout est compris : filets, mains courantes, aménagement, terrassement...

M. GIL :

Donc on parle d'un projet global ?

M. le Maire :

Oui.

M. GIL :

Il sera derrière le Cossec ?

M. MALGLAIVE :

Entre le Cosec et le terrain vert.

M. le Maire :

Je pense que c'est une chance pour nous.

Cette délibération est approuvée :

Nombre de voix POUR	24
Nombre d'ABSECTIONS	5 M. Gil (+ procuration M. Delesse), Mme Schmitt (+ procuration Mme Wendling), M. Majewski

Point 3 – Affectation des résultats du compte administratif 2022 – Budget Principal

VU les résultats de clôture du Budget Principal 2022, approuvés en assemblée le 23 mars dernier, le compte administratif fait apparaître :

- Section d'investissement

Excédent de la section d'investissement : 333.688,31 €

- Section de fonctionnement

Excédent de la section de fonctionnement : 1.121.967,01 €

Mme NOWAK propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

- 333.688,31 € au compte R 001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté.
- 521.967,01 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé.
- 600.000 € au compte R 002, résultat de fonctionnement reporté.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité :

Nombre de voix POUR	29
---------------------	----

Point 4 – Vote des taux d'imposition

Conformément à ce qui a été annoncé lors du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire, les taux communaux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFNB) **ne seront pas augmentés.**

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition proposés ci-dessous.

Taxe d'Habitation : 22,44 %

Taxe d'Habitation sur les logements vacants : 22,44 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 31,13%

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 84,29 %

Et d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- Transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cette délibération :

Nombre de voix POUR	29
---------------------	----

Point 5 – Subventions 2023 :

La Ville de L'HÔPITAL bénéficie d'un tissu associatif riche et diversifié, intervenant dans plusieurs secteurs d'activités. Il représente pour la commune une ressource considérable en contribuant au développement social et local du territoire en complément de l'action municipale.

Ainsi, la Ville entend soutenir activement la vie associative par l'attribution de subventions favorisant leur bon fonctionnement.

Elle le fait sur la base des dossiers de demandes de subventions reçues, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, leur contribution à l'animation de la ville.

Pour l'exercice 2023, Mme TRIDEMY propose d'attribuer les subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANTS PROPOSES
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1.500 €
ANCIENS COMBATTANTS	300 €
APON	200 €
ARTS MARTIAUX SCAM	5.000 €
ASSOCIATION CULTURELLE DE L'HOPITAL	35.000 €
BAD RIVER POKER CLUB	300 €
BONSAI CLUB	1.000 €
BOULE SPITELLOISE	5.000€
CERCLE D'HISTOIRE	300 €
CLUB HANDISPORT LES LIONS	500 €
CROIX BLANCHE ASSOCIATION DES SAUVETEURS SECOURISTES DE L'HOPITAL-CARLING	2.500 €
ECOLE DE MUSIQUE	10.000 €
FORCE ATHLETIQUE ET FORME	1.500 €
SPORTING CLUB DE L'HOPITAL	9.000 €
HANDBALL CLUB	1.000 €
HARMONIE MUNICIPALE "Saint-Louis"	28 000 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	500 €
JOJO FRIEND'S	5.253,12 €
JUMELAGE	500 €
ORPHEON-HARMONIE	500 €
PERSONNEL COMMUNAL ET ASSIMILES-APCAM	25.000 €
PPCL	40.000 €
RAQUETTE CLUB	6.000 €
RASED	300 €
ROSSIGNOL	300 €
TEAM REDZONE	3.000 €
TOTAL	182.453,12 €

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 subvention de fonctionnement aux associations et aux autres organismes de droit privé.

Intervention de M. GIL :

Au-delà des subventions versées aux différentes associations depuis de nombreuses années sur L'HÔPITAL et de manière conséquente, j'aimerais juste savoir en tant qu'élu, parce que vous le dites depuis le début on a été mis dans toutes les commissions municipales, alors moi j'aimerais quand même un jour être destinataire du document que vous avez dit des critères de subventions.

J'aimerais savoir comment vous attribuez chaque somme parce qu'il y a des disparités et des choses qui m'interpellent et ce n'est pas le débat ce soir. Moi j'aimerais juste simplement un jour être informé comment sont attribuées ces subventions, par quels critères : est-ce que c'est le niveau de compétition, est-ce que c'est le nombre d'adhérents, est-ce que... voilà tout simplement. Donc s'il y a une commission de la vie associative ou des sports comme on a créé un conseiller municipal délégué aux sports et que, à moins que je me trompe, il n'y a jamais eu de commission sport donc j'aimerais savoir à un moment donné et être informé de la méthode. Je demande simplement de la transparence.

Réponse de M. le Maire :

C'est toujours la même rengaine. Ce n'est pas constructif.

M. GIL :

Alors pourquoi on n'est pas invités lorsque les subventions sont attribuées ? Pour moi, c'est un manque de transparence globale. Par exemple, comment expliquez-vous le montant attribué au club de pétanque ?

M. le Maire :

Vous n'assistez pas aux commissions dans lesquelles vous siégez : par exemple, vous brillez par votre absence aux réunions du Conseil d'Administration du Ccas. Chaque association est destinataire d'un dossier qui lui est envoyé en début d'année dans lequel figurent les critères d'attribution. Je ne vois pas où est le problème ? Pour mémoire, les disparités ont toujours existé.

M. GIL :

Ce n'est pas une façon de donner une note de noblesse à la démocratie. La nouvelle municipalité nous a promis d'être intégrés partout. On nous a dit que ça allait être différent. On m'a proposé de passer au service des finances pour avoir des documents. J'ai fait un mail et on ne m'a jamais répondu.

M. le Maire :

Nous avons bien réceptionné votre mail. À aucun moment vous ne sollicitez un rendez-vous. Vous nous informez simplement que lors de la dernière séance du Conseil Municipal il vous a été proposé de prendre rendez-vous avec le service des finances.

M. GAZZOLA :

J'aimerais intervenir concernant votre question sur le club de pétanque. Pour mémoire, la reprise du club a été difficile mais a pu aboutir grâce à la volonté et à l'engagement du comité nouvellement élu. Je vous invite à venir leur rendre visite.

M. le Maire :

Nul doute que le club est beaucoup mieux géré à présent.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au versement de ces subventions :

Nombre de voix POUR	23
Nombre d'ABSECTIONS	6 MM. Malglaive, Gil (+ procuration M. Delesse), Mme Schmitt (+ procuration Mme Wendling), M. Majewski

Point 6 – Budget Primitif 2023 – Budget Principal

M. le Maire apporte les précisions suivantes :

Le contexte dans lequel s'est finalisée la préparation de ce budget 2023 n'a guère évolué depuis la présentation du rapport sur les orientations budgétaires le 23 mars dernier.

Les incertitudes sont toujours aussi nombreuses et le paysage reste marqué par de multiples crises.

Si le climat social s'est particulièrement tendu ces dernières semaines, la crise énergétique et inflationniste reste bien présente, frappant de plein fouet les collectivités, avec une explosion des prix de l'énergie, de nombreuses fournitures ou services.

Je remercie le service financier de la Ville qui a géré, avec moi, la préparation du budget 2023 qui s'est révélée être un véritable casse-tête.

Malgré ce contexte, le budget que nous vous présentons aujourd'hui permet de garder le cap que nous avons fixé dans notre stratégie de mandat.

L'exercice 2022 a été clôturée avec un excédent de 1.1455.655,32 € composé :

- D'un excédent de fonctionnement de 1.121.967,01 € ;
- D'un excédent d'investissement de 333.688,31 €.

Ces éléments seront repris au BP 2023, la répartition vous a été présentée précédemment, point 3.

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 5.900.000 € pour la section de fonctionnement ;
- 1.730.000 € pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement :

1) Les dépenses page 44-48

Ce budget primitif 2023 est le premier budget élaboré dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57 en lieu et place de la M14.

Ce changement rend plus complexe les comparaisons de BP à BP car il se traduit non seulement par des modifications sur des comptes par nature mais aussi au niveau des chapitres.

- Charges à caractère général ; chapitre 011

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de consommables et petites fournitures, d'énergie et de fluides, les locations, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires, les frais de télécommunications et l'ensemble des prestations de service ainsi que les rémunérations d'intermédiaires.

Il s'élève à 1.897.000 €, en évolution notable mais maîtrisée de 12 % + 201.000 € du fait de la poussée inflationniste qui frappe tous les secteurs et notamment le poste énergie.

- Charges de personnel ; chapitre 012

Pour mémoire, la prévision en charges de personnel au BP 2022 était de 2.440.000 €. La prévision du BP 2023 est inscrite à hauteur de 2.470.000 €, soit une évolution de + 1,23 % (+30.000 de BP à BP) qui couvre essentiellement les avancements de grade et promotions.

- Charges de gestion courante ; chapitre 65

Ce chapitre, qui regroupe principalement les participations obligatoires et les subventions, voit son périmètre quelque peu modifié et élargi car il intègre désormais, en son sein, une grande partie des dépenses qui figuraient auparavant sur le chapitre 67 ; des charges exceptionnelles.

Son montant global qui s'élève à 530.000 €, en baisse par rapport au BP 2022 en raison de la réduction de la subvention versée au CCAS.

Cette baisse n'impactera nullement les missions du CCAS, le résultat excédentaire de l'établissement ainsi que leurs frais de personnel en diminution, ont conduit à un recalcul de la subvention.

Les subventions à verser lors de la réalisation du budget vous sont présentées en page 145/146.

- Virement à la section d'investissement et amortissement (autofinancement)

Ces deux postes sont destinés à financer le remboursement du capital de la dette. L'autofinancement comptable se décompose ainsi :

- Virement à la section d'investissement : 155.000 € ;
- Dotation aux amortissements : 500.000 €.

2) Les recettes page 49-51

Les recettes de fonctionnement inscrites au BP 2023 sont de 5.900.000 € dont :

- 5.230.000 € de recettes réelles ;
- 70.000 € de recettes d'ordre (travaux en régie) ;
- 600.000 € de reprise de l'excédent de fonctionnement 2022.

Les données fiscales 2023 vous sont présentées en page 161.

La section d'investissement :

La section d'investissement du budget 2023 est équilibrée à hauteur de 1.730.000€.

1) Les dépenses d'investissement pages 21/22 et 28/38

Les dépenses d'investissement inscrites au BP 2023 sont de 1.730.000 € dont :

- 1.370.000 € de dépenses d'équipement contre 1.108.000 € en 2022, soit une augmentation de 24%
 - 346.872 € de restes à réaliser 2022
 - 1.023.128 € euros de nouveaux crédits 2023
- 250.000 € de crédits de remboursement de dette
- 40.000 € de crédits de remboursement de subventions
- 70.000 € de dépenses d'ordre

Détail des opérations :

378.000 € en enveloppe voirie

- Finalisation des travaux rues des Jardins et d'Überherrn
- Poteaux incendie
- Rouleau compresseur
- Sécurisations de la voirie, barrières, ralentisseurs, marquage au sol et les figurines aux abords des écoles
- Etudes Irwin/Bois Richard
- Diverses interventions de remise état de la voirie

20.000 € pour le petit outillage ; laveuses plus performantes dans les bâtiments publics et de l'outillage pour les espaces verts.

35.000 € pour l'entretien des bâtiments publics.

168.000 € ont été inscrits à l'opération 234 équipements sportifs, pour la finalisation des travaux 2022 ; les tribunes du stade de foot et principalement le projet foot à 5, avec un reste à charge de 20 %.

140.000 € pour la phase 2 de la vidéosurveillance, projet financé à hauteur de 70% par l'Etat.

73.000 € seront consacrés aux travaux d'accessibilité des bâtiments communaux, avec la remise en état de l'ascenseur du bâtiment MUTZ.

En hors opération, **552.280 €** seront mobilisés pour :

- L'éclairage public (140.000 €)
- La sécurisation des bâtiments, clefs électroniques
- L'acquisition de la nouvelle balayeuse ; livrée aujourd'hui
- La végétalisation de la ville ; programme un arbre une naissance
- L'installation de mobiliers urbains ; bancs, poubelles
- La remise en état des bâtiments publics
- Le nouveau portique place du marché
- Entretien et réfection des espaces verts
- Du mobilier pour la bibliothèque
- Divers équipements publics

Le programme d'investissement, permettra, par son ambition, de conserver l'attractivité de la ville.

2) Recettes page 23/24 et 39/40

Les recettes d'investissement inscrites au BP 2023 sont de 1.730.000 € dont :

- 521.967,01 € d'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2022 au compte 1068
- 155.000 €, virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement
- 500.000 € de dotations aux amortissements
- 77.000 € de subventions attendues
- 93.500 €, correspondant à la cession de la balayeuse 2022
- 43.732,64 € FCTVA 2022
- 5.000 € de taxe d'aménagement

La construction du budget 2023 reflète la prudence des inscriptions au regard d'un contexte économique particulier.

Malgré cet environnement défavorable, le budget primitif 2023 de la Ville demeure plus que jamais volontariste pour améliorer la qualité des services publics, soutenir les populations les plus fragiles et améliorer le cadre de vie.

L'engagement de la Municipalité est plein et entier ; le travail à mener est colossal, c'est pourquoi il nous revient d'y être entièrement mobilisés chaque jour pour maintenir le cap fixé en début de mandat.

Nos propositions budgétaires s'inscrivent dans cette dynamique. Elles visent à préparer l'avenir d'une ville en mouvement, d'une ville qui nous ressemble, dans une approche concertée, solidaire et durable, en phase avec les enjeux environnementaux et sociaux de demain.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2023 de la Ville de L'HÔPITAL comme suit :

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Crédits proposés	5.900.000 €	5.300.000 €
	+	+
Résultat de fonctionnement reporté	0 €	600.000 €
	=	=
Total de la section de fonctionnement	5.900.000 €	5.900.000 €
Investissement		
	Dépenses	Recettes
Crédits proposés	1.383.128,00 €	1.396.311,69 €
	+	+
Restes à réaliser 2022	346.872,00 €	0 €
Solde d'exécution reporté		333.688,31 €
	=	=
Total de la section d'investissement	1.730.000 €	1.730.000 €
Total du budget	7.630.000 €	7.630.000 €

Le budget primitif 2023 de la Ville (budget principal) est approuvé :

Nombre de voix POUR	24
Nombre d'ABSENCES	5 M. Gil (+ procuration M. Delesse), Mme Schmitt (+ procuration Mme Wendling), M. Majewski

Séance levée à 19h13.